



Conflit avec un opérateur internet

Par **jmvc**, le **16/10/2008** à **20:05**

Durant une année ou ns sommes restés chez cet opérateur, ils ns ont facturés 2 lignes ce qui a après plusieurs courriers a été réglé par des avoirs (mais pas suffisamment). En bref, ns ne sommes plus chez eux depuis février et ils ns demandent encore de l'argent et ns ont mis en recouvrement. Un des dernier courrier reconnaissait l'erreur et nous demandés de nous acquitter d'une somme minime que nous avons payée. Ensuite, plus rien puis une nvelle fact de 100 € et maintenant les huissiers. Ma question est, doit on payer et risquer des poursuites ou saisies ou laisser courir car ns avons tout un dossier mais peu d'argent pour des frais de justice. Merci a ceux qui vous voudront bien ns aider car moralement c'est difficile.